

Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade  
d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe

Monsieur le Maire de Montréjeau,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

Arrête

Article 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
DIAZ Giovanni	Adjoint technique territorial	7 mai 2024

Article 2

Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2024 comprend 100 % d'hommes (dont 100 % promouvables) et 0 % de femmes (dont 0 % promouvables).

Article 3

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montréjeau, le 5 août 2024

Monsieur le Maire,  
Éric MIQUEL

